

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-4/04**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022738-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Approbation du protocole local de prévention contre les impayés locatifs sur la commune de Lieusaint.

Le logement est un élément fondamental dans le processus d'insertion sociale des personnes en difficulté. Ainsi, et conformément aux objectifs de la loi n°98-657 de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, renforcé par le Plan Pauvreté, la commune de Lieusaint a décidé de poursuivre ses actions en termes de lutte contre les expulsions locatives.

La commune a également décidé de mettre en place une Commission Locale de Prévention des Impayés Locatifs (CLPIL), dont l'objectif principal est de permettre la mobilisation, le plus en amont possible, des familles en situations d'impayés de loyer, et ce afin d'éviter dans la mesure du possible le déclenchement d'une procédure d'expulsion menée à terme.

La participation du Département à ces commissions, via la Maison Départementale des Solidarités de Sénart, doit permettre en lien avec les partenaires de ce projet (bailleurs sociaux, associations, commune) d'éviter des expulsions locatives.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°2,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°98.657 en date du 28 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/12 en date du 28 mai 2021, adoptant le 8^{ème} Plan Départemental d'Actions pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le protocole de collaboration relatif à la mise en place de la Commission Locale des Impayés Locatifs sur la commune de Lieusaint, entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Lieusaint, le Département de Seine-et-Marne, la préfecture de Seine-et-Marne, les bailleurs sociaux et les associations chargées de la mise en œuvre des mesures d'Accompagnement Social, tel que joint en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne